

Syndicat des transports d'Ile-de-France

**Délibération n°2017/428**  
**Séance du 28 juin 2017**

**BIPOLE LIAISON GARE DU NORD – GARE DE L'EST**  
**BILAN DE LA CONCERTATION**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** les articles L300-2 et R300-1 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation préalable ;
- VU** le code de l'environnement (notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants, L126-1 et suivants et R126-1 et suivants) ;
- VU** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le SDRIF approuvé par la Région Ile de France lors de sa séance du 18 octobre 2013 et par l'Etat par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 ;
- VU** le Plan de déplacement Urbain d'Ile de France approuvé par la Région Ile de France lors de sa séance du 19 juin 2014 ;
- VU** le Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD) voté par la Région Ile de France en sa séance du 19 juin 2014 ;
- VU** le contrat de projets Etat Région 2015-2020 d'Ile-de-France voté par l'assemblée régionale le 18 juin 2015 et signé le 9 juillet 2015 ;
- VU** la délibération n°2016/116 du 16 mai 2013 par laquelle le Conseil du STIF a approuvé les principales orientations du Schéma de secteur du réseau Est et du RER E et le programme d'études complémentaires pour l'achèvement du Schéma Directeur ;
- VU** la délibération n°2015/538 et ses annexes du Conseil du STIF en date du 7 octobre 2015 approuvant le Dossier d'Objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) ;
- VU** la délibération n°2016/455 approuvant la convention de financement relative à la concertation préalable, au schéma de principe et à l'enquête publique ;
- VU** le rapport n°2017/428 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 22 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve le bilan de concertation préalable relative au projet Bipôle - liaison Gare du Nord –Gare de l’Est qui s’est déroulée du 28 février au 31 mars 2017 ;

**ARTICLE 2 :** confirme la pertinence et la complémentarité des trois volets du projet : l’amélioration du lien de surface, le prolongement de la liaison souterraine et la facilitation du lien entre la rue et le tunnel :

- de poursuivre les études pour le prolongement de la liaison souterraine et porter une attention particulière quant à l’atmosphère du tunnel notamment en termes de sécurité et d’accessibilité ;
- de poursuivre les études pour la réalisation des liaisons verticales entre le bas et le haut de la rue d’Alsace, en portant une attention particulière sur la fiabilité de ces dernières en extérieur ;
- d’approfondir les réflexions relatives à la signalétique entre les pôles de transport afin de faciliter et améliorer les correspondances ;
- de poursuivre les échanges avec la Ville de Paris concernant l’amélioration de la liaison extérieure via un aménagement de qualité et facilitant les déplacements piétons ;
- de veiller à la bonne articulation avec l’ensemble des projets connexes au bipôle ;

**ARTICLE 3 :** autorise le directeur général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de cette délibération.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général est chargé de l’exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du STIF.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des transports d’Ile-de-France



Valérie PÉCRESE